



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} septembre 2026

N°981

L'Agence française anticorruption (AFA) et la direction des achats de l'État (DAE) publient la nouvelle édition du guide sur la prévention des atteintes à la probité dans l'achat public

La commande publique représente un levier essentiel pour l'action publique, avec **233 milliards d'euros engagés chaque année**, dont **50 milliards pour l'État**. Ces fonds financent des infrastructures critiques, des services publics et des équipements indispensables au quotidien des Français. Dans ce contexte, garantir la transparence et la probité des procédures d'achat public est une priorité absolue pour préserver la confiance des entreprises et des citoyens.

A cet effet, **l'Agence française anticorruption (AFA)** et la **direction des achats de l'État (DAE)** se sont associées pour publier une nouvelle version de leur **guide sur la prévention des atteintes à la probité dans l'achat public**.

Un enjeu majeur pour l'économie et la crédibilité de l'action publique

Selon l'**Eurobaromètre business 2026**¹, **26 % des entreprises françaises** estiment avoir été privées d'un marché public en raison de pratiques corruptrices, chiffre néanmoins inférieur à la moyenne européenne (30%).

Par ailleurs, **un quart des affaires d'atteintes à la probité jugées entre 2021 et 2024** concerne directement l'achat public. Ces données soulignent l'importance d'agir pour renforcer l'équité et la rigueur dans les procédures.

Le **Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption 2025-2029** a inscrit cette problématique comme une priorité. Il s'agit désormais de traduire cette ambition en actions concrètes, au quotidien, pour l'ensemble des acteurs impliqués : acheteurs publics, décideurs et entreprises.

¹ [Businesses' attitudes towards corruption and businesses' perception of the independence of national justice systems in the EU and in selected enlargement countries in 2026](#)

Un guide actualisé pour prévenir les risques et clarifier les règles

La nouvelle édition du guide de **L'AFA** et de la **DAE** sur la **prévention des atteintes à la probité dans l'achat public**, actualise la version de 2020, et intègre désormais :

- Les **recommandations de l'AFA de janvier 2021** ;
- Les **évolutions réglementaires récentes** ;
- Des **exemples concrets issus de décisions de justice** ;
- Une **fiche dédiée aux conflits d'intérêts dans les prestations intellectuelles**, notamment de conseil, en réponse aux risques identifiés par la **circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022**.

Un outil pour tous les acteurs de la commande publique

Ce guide s'adresse à un large public :

- **Les acheteurs de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements** : il leur fournit des repères clairs pour préparer, passer et exécuter les marchés publics en limitant les risques ;
- **Les organismes de formation** : il servira de support pédagogique pour renforcer les compétences des professionnels ;
- **Les entreprises** : elles pourront s'appuyer sur ce cadre renforcé pour participer aux marchés publics dans un environnement plus **lisible, équitable et sécurisé**.

Consulter le guide en cliquant [ICI](#)

Contacts presse :

AFA : Juliette Clavière – juliette.claviere@afa.gouv.fr – 01 44 87 21 13 / 06 81 53 03 54

DAE : Carole Roseau – carole.roseau@finances.gouv.fr – 01 44 97 34 52 / 06 16 32 36 68